

**Délibération n° 2020-48 du 17 décembre 2020
portant adoption du budget primitif
de l'Agence française de lutte contre le dopage pour l'année 2021**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,
 Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-8 et R. 232-10,
 Vu le projet de loi de finances pour 2021,
 Vu le règlement comptable et financier de l'Agence,
 Vu le rapport de présentation budgétaire annexé,
 Vu le tableau prévisionnel des emplois pour l'année 2021,
 Vu le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2021,
 Sur proposition du Secrétaire général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le montant des recettes prévisionnelles s'établit comme suit :

	Budget primitif pour 2021
Subvention d'exploitation	15 880 000 euros
Autres ressources	1 250 000 euros
<i>Total</i>	<i>17 130 000 euros</i>

Article 2 : Le montant total des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel et dotation aux amortissements) est fixé à 5 924 750 euros.

Article 3 : Le montant total des dépenses de personnel (incluant les crédits du chapitre 63 : « Impôts, taxes et versements assimilés ») est fixé à 6 515 100 euros.

Article 4 : Le montant total des dépenses d'investissement est fixé à 5 324 600 euros et la dotation aux provisions pour amortissements et charges d'exploitation est fixée en conséquence à 839 000 euros.

Article 5 : Le budget du département des analyses, service à comptabilité distincte, s'établit en dépenses à 5 432 250 euros.

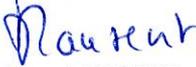
Article 6 : L'abondement au fonds de roulement s'établit en conséquence à 204 550 euros.

Article 7 : La présente délibération sera transmise sans délai aux ministres chargés des sports et du budget conformément à l'antépénultième alinéa de l'article R. 232-10 du code du sport.

Article 8 : Lorsqu'elle sera devenue exécutoire, la présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 17 décembre 2020.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage


Dominique LAURENT